
Adresse du procureur syndic du district de Saint-Gaudens (Haute-Garonne) relatant la fête civique et déchristianisation célébrées à Saint-Gaudens, lors de la séance du 15 nivôse an II (4 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du procureur syndic du district de Saint-Gaudens (Haute-Garonne) relatant la fête civique et déchristianisation célébrées à Saint-Gaudens, lors de la séance du 15 nivôse an II (4 janvier 1794). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 667;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_38084_t1_0667_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

pour assurer les subsistances de ce département.

Elle termine par se plaindre de ce que les riches ne paient pas les taxes révolutionnaires auxquelles ils ont été imposés, et sollicite des mesures pour les y contraindre.

La Convention ordonne la mention honorable de la conduite de ce département, et renvoie la pétition au comité de Salut public.

Le procureur syndic du district de Saint-Gaudens adresse 11 décorations militaires; il instruit la Convention des sentiments civiques qui animent les citoyens de ce district, et des offrandes qu'il reçoit, chaque jour, pour les défenseurs de la liberté.

Mention honorable, insertion au » Bulletin » (1).

Suit la lettre du procureur syndic du district de Saint-Gaudens (2).

Le procureur syndic du district de Saint-Gaudens, département de la Haute-Garonne, au Président de la Convention nationale.

« Citoyen Président,

« Tu peux dire à la Convention nationale que la commune de Saint-Gaudens, dégagée du prestige de l'erreur et du fanatisme vient de signaler son triomphe en consacrant un temple à la raison dans l'église ci-devant paroissiale sur les débris des autels et des idoles du fanatisme; une montagne y a été élevée: jamais fête ne fut plus

par le représentant du peuple Fouché, avaient été destinées à des travaux d'utilité publique qui alimentaient les sans-culottes, et que si ces taxes cessent d'être perçues, les travaux ne pourront être continués et que les citoyens indigents resteront sans ouvrage.

Renvoyé au comité de Salut public.

IV.

COMPTE RENDU du *Mercur universel*.

La Convention admet à sa barre des députés du département de l'Allier.

« Nous avons déposé, disent-ils, au comité d'inspection 118,000 livres provenant d'un ostensor de luxe garni de pierreries et 4,000 mares d'argent venant des églises. Le département de l'Allier a toujours marché d'un pas ferme dans la carrière de la Révolution. La ville de Moulins en a donné des preuves le 21 juin en arrêtant l'infâme Brissot, et elle en donne encore journellement; les gens suspects sont incarcérés, les secours promis aux épouses des défenseurs de la patrie sont accordés; les ateliers sont ouverts à tous les sans-culottes; les pauvres sont soulagés; les commissaires patriotes de la Société populaire vont dans les campagnes réchauffer le feu du républicanisme; ils y prêchent l'amour de la liberté. Les taxes révolutionnaires, sagement imposées par le représentant du peuple Fouché, et fidèlement administrées par les comités révolutionnaires, suffisent à ces dépenses patriotiques. Continuez, législateurs continuez la marche dans le sentier de la Révolution. La victoire couronne partout nos armées. Les sans-culottes, qui seuls ont fait la Révolution, seuls la soutiendront. »

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 297.

(2) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 869, pièce 28.

majestueuse quoique simple. A la cime de ce sacré monument, la liberté, représentée par une jeune fille a donné le drapeau au 9^e bataillon de la Haute-Garonne, levé dans notre district. Tous les braves guerriers qui le composent ont défilé devant les trois déesses : la liberté, la raison et l'humanité, et sont descendus de la cime de la sainte montagne au son d'une musique guerrière. Une semblable fête sera renouvelée à la prochaine décade. Point de fripons, plus de fourbes, plus de prêtres, notre culte sera désormais celui de la raison.

« Dis, Président, à la Convention, que depuis que Saint-Gaudens a donné l'exemple, les autres communes de ce district marchent d'un pas rapide pour se mettre à la hauteur des circonstances

« A peine leur ai-je fait sentir les besoins de la patrie qu'elles me portent journellement les croix, les calices, les vases sacrés, les saints d'argent et vermeil pour les envoyer au creuset et les convertir en numéraire.

« La Convention verra par l'état que je joins ici que je viens de recevoir tous ces signes de fanatisme, formant 589 mares, 4 gros d'argenterie et vermeil que j'envoie dans un tonneau à la Monnaie de Toulouse, où j'en avais déjà envoyé 305 mares, ce qui porte le total à 894 mares.

Chaque citoyen s'empresse d'aller échanger chez le receveur du district l'or et l'argent pour des assignats républicains. Il est entré déjà dans la caisse de ce receveur 162,000 livres de numéraire pour l'échange et 88,000 livres pour l'emprunt volontaire.

Les cloches, le fer, le cuivre me sont envoyés de toutes parts.

Environ 12,000 hommes du district ont grossi nos diverses armées. Les sans-culottes qui n'ont pu les suivre viennent à leur secours par des dons journaliers: ils m'ont déjà remis en pur don patriotique :

37 habits, 63 vestes, 112 paires de culottes, 1,435 chemises, 770 paires de bas, 444 paires de souliers, 82 roupes, 37 capotes, 27 manteaux, 96 couvertures, 202 cols, 98 chapeaux, 354 paires de guêtres, 31 paires de bottes, 55 lineols, 76 serviettes. Chaque jour des commissaires recueillent de pareils effets remis volontairement et destinés à nos frères d'armes de l'armée des Pyrénées-Orientales.

« Je t'envoie enfin 11 croix de Louis l'impos- teur, soi-disant saint, qui m'ont été remises successivement par les ci-devant chevaliers Sas- sere, Dastorg, Lastic, Berthier oncle, Thibaud, Comeiras, commandant du 1^{er} bataillon des chasseurs ci-devant Provence, Dupeillon, capi- taine audit bataillon, Noé, Bordes D'Arcisas, Sauvan, Saint-Jean.

« Vive la Convention ! Périssent les traîtres, les tyrans et les despotes, et la République est sauvée !

« Salut et fraternité.

« *Le procureur syndic du district de Saint-Gaudens,*

« MARIANDE. »